

# PETIT GUIDE PRATIQUE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



**VOISINS RÉFÉRENTS**

**PRÉVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES**

# Les bons réflexes



## Aux abords de la maison ...

- Fermer les portes à clé lorsque l'on est au jardin ou au garage, chez un voisin, ... y compris pendant les courtes absences.
  - Ne pas laisser traîner des outils aux abords de la maison (pelle, pioche, échelle, ...)



ILS POURRAIENT ÊTRE UTILISÉS  
POUR VOUS CAMBRIOLER !

## Chez soi ...

- Placer en lieux sûrs et éloignés des issues, les objets de valeurs (bijoux, argent, ...)
- et du quotidien (cartes de crédit, sacs à main, clefs de voiture, ...).
- Faire marquer ses objets de grande valeur.
- Ne pas inscrire ses noms et adresses sur ses trousseaux de clés.

# Equipements malins

- Désormais l'arrosage, l'éclairage, l'alarme, ... peuvent être préprogrammés voire contrôlés à distance avec un téléphone.

CELA PERMET DE SIMULER UNE PRÉSENCE !

**15 minutes** : un cambriolage excède rarement cette durée.

**80%** des cambriolages ont lieu en plein jour, 55% entre 14h et 17h.

**95%** des cambrioleurs prennent la fuite en cas de déclenchement d'une alarme.

**5 minutes** c'est le délai moyen après lequel l'individu abandonne son effraction en cas d'échec.

QUELQUES CHIFFRES !



# En cas d'absence

- Ne pas laisser ses clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, pot de fleurs, ... Les confier plutôt à une personne de confiance.
- Ne pas communiquer son absence et sa durée sur les réseaux sociaux et/ou sur son répondeur téléphonique ... transférer de préférence sa ligne fixe sur son portable.
- Demander à une personne de confiance de vider sa boîte à lettres.
- Verrouiller si possible les portes intérieures, en cas d'absence prolongée.
- Anticiper l'entretien extérieur de sa maison avant son départ pour ne pas donner l'impression qu'elle est inoccupée.



# En cas de cambriolage



**Que vous soyez témoin ou victime,  
contacter immédiatement la police nationale !**

**Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés.** Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langue, signalements, ...)

**Avant l'arrivée des forces de l'ordre ...**

- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès des lieux

**Une fois les constatations faites...**

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés.

# Plus de vigilance

## Vols à la roulotte

- Stationner son véhicule dans le garage plutôt que sur la voie publique.
- Ne pas mettre en évidence des objets de valeur dans la voiture.



## Démarchage à domicile

- En cas de sollicitation d'un professionnel à son domicile, lui demander sa carte professionnelle pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une escroquerie.

LA MAIRIE N'ENVERRERA PERSONNE SANS VOUS PRÉVENIR !

## + Connaissez-vous ?

### L'opération tranquillité vacances



Cette action est gratuite et ouverte à tous. La police municipale ou la police nationale se chargera de surveiller votre habitation au cours de ses patrouilles. Ce service est proposé pour toutes vos périodes d'absences, quelles qu'en soient la durée.

### Les voisins référents

Un ou plusieurs habitants, référents de votre quartier, participent à la création d'un réseau de solidarité au sein de leur voisinage pour favoriser la vigilance face aux cambriolages. Ce dispositif repose sur le volontariat des habitants. La mairie et la police nationale accompagnent les Tournefeullais(es) dans cette démarche.

### NUMÉROS UTILES

**Police nationale : 17**

**Commissariat de Tournefeuille : 05 61 31 77 00**

Uniquement en semaine et en journée : Police municipale : **05 62 13 21 18**